

# Renouvellement Projet Educatif De Territoire 2024-2027



Téléphone 04 76 71 36 14  
Télécopie 04 76 45 71 92

COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER :

Monsieur François STEFANI  
Maire de la commune de TENCIN  
Route du Lac  
38570 TENCIN

## **HISTORIQUE / GOUVERNANCE**

Le PEDT est rédigé, animé et évalué depuis 2015 par un COmité de PILotage.

**2015** : 1<sup>er</sup> PEDT avec **la création d'un ALSH communal** pour organiser tous les temps périscolaires.

**2018** : 1<sup>er</sup> renouvellement du PEDT, avec le retour à la semaine de 4 jours ainsi que **l'extension de l'ALSH communal aux 11/17 ans** (création d'un accueil jeune, fonctionnant les mercredis après-midi en janvier 2019, élargi à une partie des vacances scolaires depuis septembre 2019)

**2021** : 2<sup>ème</sup> renouvellement

**2024** : 3<sup>ème</sup> renouvellement

Le COPIL PEDT de la commune réunit :

- Le Maire de la commune,
- Le 1<sup>er</sup> adjoint au maire
- Le Conseiller délégué aux affaires scolaires et à la jeunesse
- La direction des 2 écoles de la commune,
- La direction du service enfance jeunesse et vie scolaire
- 6 parents d'élèves

## **VALEURS**

Dans le cadre des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, l'ensemble des membres du COPIL souhaite axer ce nouveau PEDT sur le vivre ensemble et le développement durable en la déclinant autour de :

- La découverte de soi, de son environnement, des autres, des différences
- L'expression de soi, le respect de soi, le respect des autres et de l'environnement
- La construction de soi facilitée par une cohérence éducative entre tous les acteurs éducatifs
- L'implication de soi au sein de la collectivité et pour la collectivité

## **PUBLIC du PEDT**

Sur la commune de TENCIN, les **temps extrascolaires** des enfants de 3 à 13 ans sont organisés par le centre de loisirs de communauté de commune.

L'ALSH communal organise donc essentiellement les temps périscolaires pour les 3-11 ans.

Cependant face l'absence d'offre d'accueil pour les collégiens, lycéens de la commune, l'ALSH communal a ouvert un local jeune afin d'accueillir les 11-17 ans en extrascolaire.

A noter que le local jeune est ouvert aux collégiens extérieurs à la commune sous système de parrainage par un jeune tencinois.

## **PARTENAIRES**

En lien avec la volonté de développer une véritable cohérence éducative autour des enfants, tous les acteurs éducatifs des enfants sont, et resteront, sollicités et impliqués :

Enseignants des écoles, Personnel de l'ALSH communal et de l'ALSH extrascolaire de la communauté de commune, Elus de la commune de TENCIN, les Elus de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, Associations culturelles et sportives communales et territoriales, Mission Locale, APASE, La sauvegarde de l'enfance, Caisse d'Allocation Familiale, le sous des écoles, le Conseil Municipal Enfant (CME) ...

## **OBJECTIFS EDUCATIFS PEDT 2024-2027**

<b>Objectifs visés</b>	<b>Actions à mettre en place en place</b>
<b>LA COHERENCE EDUCATIVE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Continuum du parcours de l'enfant et de l'élève dans le temps et les différents espaces : règles explicites et partagées avec le périscolaire, communication.</li><li>- Continuité entre les projets scolaires et périscolaires : s'appuyer sur les comptes-rendus des Conseils d'école et les commissions péris et extrascolaire, pour connaître les différents projets + poursuivre les actions liées aux animations Carnaval, vélo, kermesse...</li><li>- S'appuyer sur le calendrier thématique de l'Education nationale : journée de la laïcité, journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, journée nationale du sport scolaire, semaine du goût...</li><li>- Mise en place de projets et activités en lien avec l'éducation au développement durable et la labellisation E3D : nichoirs à oiseaux, hôtel à insectes, interdiction du plastique jetable</li><li>- Fresque sur le mur de l'école : Projet autour des enfants de l'école</li><li>- Organisation de 3 rencontres du COPIL au minimum par an</li><li>- Organisation bimestrielle de réunions des personnels de l'ALSH communal autour du projet pédagogique</li><li>- Maintien de l'implication des personnels ACM communal aux éventuelles réunions éducatives organisées</li><li>- Définition d'un véritable plan de communication autour du PEDT</li><li>- Renouvellement du Conseil Municipal des jeunes</li><li>- Développement des partenariats avec les structures enfance, jeunesse du territoire, et la communauté de communes.</li><li>- Réunion en début d'année avec les familles pour promouvoir le PEDT et son objectif.</li></ul>
<b>DEVELOPPER L'OFFRE D'ACTIVITES ENFANCE /JEUNESSE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Proposer des plannings d'activités lors des temps péri et extra scolaires.</li><li>- Activités au fil des saisons</li><li>- Fête des agents avec les enfants</li><li>- Proposer des temps festifs en incluant les parents</li><li>- Développement, sur les temps périscolaires et extrascolaires, d'activités créatives (activités permettant de laisser place à l'imagination et au pouvoir créateur de chacun)</li></ul>

**TROUVER SA PLACE AU  
SEIN DU COLLECTIF ET  
DE LA COLLECTIVITE**

- Délimitation des espaces, identifier des lieux calmes
- Travailler sur les émotions (message clair, une cohérence avec l'école et le service enfance jeunesse et vie scolaire)
- Mise en place de projets et activités permettant la découverte et l'accueil de la différence, du genre, du handicap visible ou invisible (diabète, TDAH, TSA...)
- Se mettre en lien avec la Médiathèque : temps de lecture
- Echanges intergénérationnels et sociale : cartes de vœux aux anciens
- Inclure les familles dans certaines actions.
- Participer à la décoration de la commune
- Organisation de temps d'écoute et d'échanges réguliers avec les enfants/jeunes
- Accueil et accompagnement de TOUS les enfants au sein du collectif et la mise en place de temps d'intégration.
- Formation des personnels de l'ACM à la gestion de conflit, émotionnelle ; à l'accompagnement des enfants en situation d'handicap.
- Sollicitation des enfants et des jeunes afin qu'ils deviennent acteurs de leurs projets mais aussi de leur temps d'accueil (montage de projet, choix des activités lors de leur temps d'accueil...)
- Valorisation des actions visant le développement durable des enfants et des jeunes par la médiatisation
- Action collective les bancs de « l'amitiés » ou banc du « bavardage » à destination du village.

## PLANNING DES ENFANTS

### Enfants de 3 à 11 ans : Accueil périscolaire en ALSH COMMUNAL (ACM)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Temps péri scolaire</b>	7h30/8h20 ALSH Communal	7h30/8h20 ALSH Communal	<i>Enfants 3-13 ans : centre de loisirs de la communauté de commune du Grésivaudan  8h-18h</i>	7h30/8h20 ALSH Communal	7h30/8h20 ALSH Communal
<b>Temps de classe</b>	Temps scolaire 8h30-11h30	Temps scolaire 8h30-11h30		Temps scolaire 8h30-11h30	Temps scolaire 8h30-11h30
<b>Pause méridienne</b>	ALSH Communal Temps méridien + repas 11h30/13h20	ALSH Communal Temps méridien + repas 11h30/13h20		ALSH Communal Temps méridien + repas 11h30/13h20	ALSH Communal Temps méridien + repas 11h30/13h20
<b>Temps de classe</b>	Temps scolaire 13h30/16h30	Temps scolaire 13h30/16h30		Temps scolaire 13h30/16h30	Temps scolaire 13h30/16h30
<b>Temps péri ou extra scolaire</b>	16h30-18h30 ALSH Communal	16h30-18h30 ALSH Communal		16h30-18h30 ALSH Communal	16h30-18h30 ALSH Communal

*Pour info : Centre de Loisirs intercommunal de la communauté de commune du Grésivaudan jusque 13 ans pour les périodes extrascolaires*

## Collégiens/ Lycéens : ALSH COMMUNAL (ACM) Local Jeune

		<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>Périodes scolaires</b>	Matin	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD
	Après midi	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD	<b>Local Jeune de 13h30 à 18h ALSH Communal</b>  <i>Pour info : Centre de Loisirs intercommunal de la communauté de commune du Grésivaudan jusque 13 ans</i>	Collège ICARE GONCELIN ou LYCEE MARIE REYNOUARD	<b>LOCAL JEUNE :</b> Soirée (18h-22h30) Un vendredi avant chaque vacance ou pendant les vacances scolaires <b>ALSH Communal</b>
<b>Périodes scolaires</b>	<b>vacances</b>	<b>ALSH Communal</b> <b>Local Jeune :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une semaine par périodes de petites vacances scolaires sauf vacances de Noël</li> <li>• Vacances d'été, 2 semaines début juillet et 2 semaines fin août.</li> </ul> <i>Pour info : Centre de Loisirs intercommunal de la communauté de commune du Grésivaudan jusque 13 ans</i>				

**NB : Le local jeune est ouvert aux élèves de CM2 chaque année, à partir de la rentrée des vacances de Pâques.**

## PRESENTATION D'ACTIVITES

Thème / Activités	Lieux	Objectifs	Qualification de l'intervenant	Statut (bénévole, salarié...)	Structure de rattachement (mairie, association...)
<p><b><u>Vélo</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de journées « Tous à vélo à l'école »</li> <li>• Intervention pédagogique d'un cycliste professionnel d'une commune voisine (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire)</li> <li>• Vélo et sécurité routière (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire)</li> <li>• Vélo et sensation</li> </ul>	<p>ECOLE</p> <p>ECOLE/ ALSH périscolaire /Local Jeune</p> <p>ECOLE/ ALSH périscolaire /Local Jeune</p> <p>Local Jeune, Terrain VTT à bosse communal</p>	<p>Proposer une activité :</p> <p>*sportive (expression corporelle)</p> <p>*écocitoyenne,</p> <p>*impliquant tous les acteurs éducatifs,</p> <p>*se déroulant régulièrement sur les différents temps d'accueil des enfants</p>	<p>Animateurs ALSH</p> <p>Prestataires</p> <p>Professeurs des écoles</p>	<p>Contractuels</p>	<p>ALSH communal</p> <p>Education nationale</p> <p>Association sportive</p> <p>Association des parents d'élèves</p>

<b><u>Activités créatives collectives</u></b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une fresque sur les murs de l'école</li> <li>Réalisation de nichoirs à oiseaux et développement des hôtels à insectes</li> </ul>	Ecole	Proposer des activités permettant :  * d'impliquer tous les acteurs éducatifs et les savoirs faire territoriaux	Professeurs des écoles  animateurs ALSH	Contractuels  Bénévoles volontaires	ALSH communal  Education nationale
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de création saisonnière pour aménagement des ronds-points de la commune</li> </ul>	Commune		Prestataires	Conseil municipal des enfants	Association des parents d'élèves  Entreprise locale
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de carte de vœux à destination des seniors de la commune et distribution des colis par les enfants du CME</li> </ul>	Commune	* de solliciter l'esprit créatif (expression) des enfants et des jeunes à travers leur implication au sein de la collectivité		Contractuels	ALSH communal  Education nationale
	Ecole	*la rencontre et le développement des échanges « intergénération »	Professeurs des écoles  animateurs ALSH	Bénévoles volontaires  Conseil municipal des enfants	Association des parents d'élèves
			Prestataires		

<p><b>Activités en lien avec les évènements de la vie communale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée citoyenne de nettoyage</li> <li>• Activité « course endurance » aboutissant à la participation au Cross de TENCIN au mois d'avril</li> </ul>	<p>Commune</p> <p>Ecole</p>	<p>Proposer des activités permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* d'impliquer tous les acteurs éducatifs et les savoirs faire territoriaux</li> <li>* de permettre aux enfants/ jeunes de trouver leur place au sein de la collectivité</li> <li>* de solliciter l'esprit créatif (expression) des enfants et des jeunes à travers leur implication au sein de la collectivité</li> <li>*la sensibilisation aux valeurs éco citoyennes</li> </ul>	<p>Professeurs des écoles</p> <p>Animateurs ALSH</p> <p>Prestataires</p>	<p>Contractuels</p> <p>Bénévoles volontaires</p> <p>Conseil municipal des enfants</p>	<p>ALSH communal</p> <p>Education nationale</p> <p>Association des parents d'élèves</p>
---	-----------------------------	---	--	---	---

## **MODALITES D'INSCRIPTION ALSH COMMUNAL**

L'inscription des enfants sur les temps périscolaires se réalise par l'intermédiaire d'un portail informatique accessible aux parents.

L'adhésion au local jeune est annuelle. Elle permet aux enfants de 11 ans minimums de se rendre au local jeune aux jours et heures d'ouverture, quand cela leur convient, et sans inscription préalable. Une participation financière supplémentaire peut être demandée en fonction des activités/sorties organisées.

Toute la tarification de l'ALSH est échelonnée en fonction du QF comme suit :

### **Accueil périscolaire**

<b>QUOTIENT FAMILIAUX</b>	<b>Périscolaire Matin 7h30-8h20</b>	<b>Repas</b>	<b>Garderie Midi 11h30-13H20</b>	<b>Périscolaire du soir 16h30-18h00</b>	<b>Périscolaire du soir 18h00-18h30</b>
0-500	0.90 €	3.50 €	0.90 €	1.60 €	0.60 €
501-750	1.20 €	4.20 €	1.20 €	1.90 €	0.70 €
751-1000	1.42 €	4.40 €	1.42 €	2.15 €	0.80 €
1001-1250	1.64 €	4.70 €	1.64 €	2.50 €	0.90 €
1251-1500	1.86 €	4.90 €	1.86 €	2.80 €	1.00 €
1501-1750	2.08 €	5.10 €	2.08 €	3.15 €	1.10 €
1751-2000	2.30 €	5.20 €	2.30 €	3.45 €	1.20 €
2001-2250	2.52 €	5.40 €	2.52 €	3.80 €	1.30 €
Plus de 2250	2.75 €	5.45 €	2.75 €	4.15 €	1.35 €

### **Local Jeune**

<b>Quotient familial</b>	<b>Cotisation annuelle individuelle du 1 sept 2023 au 31 aout 2024</b>	<b>Cotisation annuelle pour les extérieurs (1 parrainage Tencinois par enfant) du 1 sept 2023 au 31 aout 2024</b>
< 700	18 €	19,50 €
de 701 à 1 500	24 €	26 €
> 1 500	30 €	33 €

<b>Quotient familial</b>	<b>Tarif : T0</b>	<b>Tarif : T1</b>	<b>Tarif : T2</b>	<b>Tarif : T3</b>
< 700	GRATUIT	2.85	5.50	7.85
de 701 à 1 500	GRATUIT	6.60	10.50	14.40
> 1 500	GRATUIT	8.80	13.75	18.30

**La tarification est votée en conseil municipal une fois par an**

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### Inclusion des enfants en situation de handicap

*Les documents d'information sur le PEDT et sur les accueils périscolaires (site internet, flyers, journaux) font-ils mention de l'accueil des enfants en situation de handicap (dans la mesure des « aménagements réalisables de façon raisonnable ») ?*

L'accueil des enfants en situation de handicap est l'un des points inclus dans le PEDT ainsi que dans le projet pédagogique de l'ALSH communal, sous couvert de leurs faisabilités par la collectivité.

*Avez-vous dû refuser l'accueil d'un ou plusieurs enfants ? Pour quelles raisons ?*

Non, en revanche les moyens alloués ne sont pas suffisants pour accueillir les publics porteurs de handicaps.

- Manque de personnels
- Manque de Temps pour les formations
- Manque d'aide financière structurel pour favoriser l'accueil communal des enfants porteurs de handicaps

*Les équipes ont-elles été sensibilisées/ formées ?*

Certains personnels ont été formés mais un des objectifs de ce PEDT est de permettre l'accès à ces formations à un plus grand nombre de personnels de l'ALSH.

*Votre collectivité prend-elle en charge le financement d'heures de travail supplémentaires des AESH sur les temps périscolaires ?*

Si l'accueil d'un enfant le nécessite, oui. En revanche la difficulté est de trouver le financement et le personnel. (2023-2024, aucun AESH n'a souhaité évoluer dans les temps périscolaire)

*Avez-vous connaissance des possibilités de financement de renfort d'équipe par la CAF ?*

Oui

### Modalités de recueil du point de vue des différentes parties prenantes.

L'implication de tous les acteurs éducatifs au sein des commissions et/ou COPIL PEDT permet de recueillir les points de vue régulièrement

Des enquêtes pourront être réalisées régulièrement par les commissions et le COPIL.

Des commissions péri-extra et scolaire devront avoir lieux régulièrement.